



Infos Départementales

Audience du 21 février avec Mme Kieffer, nouvelle Inspectrice d'Académie des Côtes d'Armor

Délégation du Se-UNSA 22 : Corinne Nédélec, représentante du personnel en CAPD ; Nadine Prigent-Guédé, Secrétaire 1^{er} degré et Jeunes Enseignants ; Robin Maillot, Secrétaire Départemental et représentant du personnel en CAPD.

Inspection Académique : Mme Kieffer, Inspectrice d'Académie ; M. Bariller, IEN adjoint à l'IA, M. Feillel, Secrétaire Général.

Agenda social, échéances : Quelles sont les dates des prochaines échéances, CTSD, CDEN ?

Ils auront lieu le même jour, le 10 avril, un le matin et un l'après-midi. La date de repli est le 17 avril.

Remplacement : très gros problèmes de remplacement dans le département.

La situation très difficile au départ dans certaines circonscriptions l'est maintenant sur tout le territoire, nous avons alerté l'administration dès le jour de la pré-rentrée en demandant que des inéats soient prononcés (nous avons été reçus par un conseiller du ministère mais rien n'avait bougé du fait du surnombre évoqué par l'administration). Nos craintes étaient fondées et il faut qu'il y ait rapidement une solution trouvée : inéats, ouverture de liste supplémentaire. Trop de classes restent sans maître.

Le département, depuis plusieurs années, est en surnombre (autour de 20 à ce jour).

Il existe actuellement 3 difficultés :

- *conjoncturelle : il existe un pic de congés de maladie depuis 2 ou 3 semaines (grippe).*
- *conjoncturelle : jusqu'alors les enseignants en surnombre étaient utilisés pour des remplacements, cette année ils ont été mis en aide pédagogique sur des écoles.*
- *structurelle : le nombre de postes de remplaçants sur le nombre de postes d'enseignants est de 7,27% dans le 22 ; 7,96% dans le 29 ; 8,20% dans le 35.*

Nous avons alors demandé si les PE stagiaires étaient comptabilisés dans ce pourcentage, ce qui est le cas.

En ce moment, on compte 180 absents par jour en moyenne. Il y a donc un nombre non négligeable de postes de remplaçants manquants.

Il faudra augmenter le nombre de remplaçants sur les Côtes d'Armor l'an prochain. Peut-être faudra-t-il aussi revoir l'organisation ? On peut imaginer, comme dans le 35, une prise de décision départementale avec des remplaçants qui restent sur un secteur.

Toujours et encore le surnombre, argument difficile à comprendre par les collègues et parents concernés par de gros problèmes de remplacements ! Nous allons écrire au recteur et ministère afin que la situation extrême de notre département soit prise en compte.

Nouveaux rythmes scolaires : questions, litiges éventuels, récupération des mercredis travaillés, organisation du temps partiel.

Récupération des jours pour ceux qui ont travaillé le mercredi matin (les remplaçants notamment). Elle est très difficile notamment avec les problèmes de remplacement, il faut que tous les enseignants puissent récupérer dès que possible.

Vu les problèmes actuels de remplacement, ce n'est pas possible de récupérer ces jours en ce moment. La récupération des jours travaillés en plus par certains remplaçants, suite au passage de certaines écoles à 4jours 1/2, doit être vue au cas par cas. Fournissez-nous une liste nominative des personnes concernées.

Y aura-t-il une circulaire départementale qui précisera le :

- Calendrier départemental des échéances (date butoir de remontée des propositions / date butoir des arbitrages / date de décision définitive)
- Les acteurs en charge de la gestion des litiges éventuels
- Les modalités et dates du prochain comité de suivi
- Les modèles d'organisation hebdomadaires qui seront appliqués (par défaut) au cas où ni le maire ni le conseil d'école ne feraient de remontées ?

Quels seront vos arbitrages ?

- En cas de pause méridienne supérieure à 2h
- Uniformisation exigée par une commune ou une communauté de communes pour l'ensemble de ses écoles
- Propositions divergentes de la commune et du conseil d'école : quels critères seront pris en compte pour effectuer l'arbitrage ?
- S'il y a changement de municipalité aux prochaines élections et volonté de changer l'organisation retenue par la précédente municipalité ?

Pratiquement tous les projets sont arrivés à l'Inspection Académique. Aucune dérogation pour le samedi matin n'a été demandée. Le comité de suivi aura lieu ce jeudi 27 février.

Ce que veulent les parents, les élus, les enseignants diffère parfois mais il n'y a pas de remontées contradictoires conflictuelles à être parvenues à l'IA (si ce n'est la situation d'une commune où, selon nos dernières informations, cela s'aplanirait).

L'échéance première est le 10 avril, lors du CDEN : les horaires des écoles seront validés, c'est indispensable avant le mouvement.

Après les élections, seules des demandes très argumentées par les nouvelles équipes municipales pourraient être prises en compte par l'IA. Les nouvelles organisations seront testées un an et pourront être modifiées à ce terme.

Les municipalités qui refusent de mettre en place la réforme des rythmes se verront proposer des horaires par le CDEN. Seules 5 communes, réparties en 2 RPI ne veulent pas appliquer la réforme. Ce sera l'administration qui choisira les horaires.

Les services n'ont pas encore approfondi les dossiers et nous n'avons pas donc pas encore de données sur la durée de la pause méridienne...

Rythmes et organisation des temps partiels :

Le Se-Unsa demande un strict respect du 50 et 80% pour que les collègues puissent toucher complètement les aides de la CAF. (pas de 50,2%).

Le 50% ne doit pas poser de problème. Le 50% annualisé est simple à mettre en place : travail sur une moitié de l'année. Le 50% semaine respecte la règle de deux jours travaillés et un mercredi sur deux.

Le Se-Unsa demande la réouverture des droits au 80% pour les collègues qui le souhaitent. Nous avons rappelé à l'administration que les autres fonctionnaires et les enseignants du 2nd Degré ont accès au 80%... Dans le département, depuis de nombreuses années, les 80% sont de plus en plus restreints à des problèmes de santé.

Mme Kieffer nous a répondu que cette question dépasse le département, que ce sera vu au plan académique, que le Recteur et le Secrétaire Général donneront les directives.

ISAE :

Il y a eu des soucis, des personnes oubliées, cela a été signalé au ministère par notre secrétaire général, le ministère a répondu que ce serait régularisé en mai, comment cela se déclinera-t-il dans notre département ? Y aura-t-il une circulaire envoyée aux collègues ?

Dès que l'administration aura les nouveaux corps éligibles à l'ISAE elle appliquera. Pour les cas particuliers elle demande à être prévenue et elle agira.

Frais de déplacement des itinérants, notamment personnels RASED.

Comme demandé lors du dernier CDEN, ce sujet sera à l'ordre du jour de la prochaine instance. Une étude est prête à être finalisée par les services afin d'être présentée au Préfet. L'enveloppe n'est pas extensible. Certaines personnes ne déclarent pas chaque mois, c'est vérifiable avec le logiciel utilisé. L'IEN a une légère marge de manœuvre. Chaque réalité de circonscription est prise en compte : coefficient de ruralité, pondération du nombre d'écoles et taille de la circonscription....Les critères de répartition ont été remis à plat il y a trois ans.

Situations de l'EREA de Taden et de l'IME de Plémet

Ce sont des établissements qui dysfonctionnent où la violence est présente, nous avons alerté régulièrement vos services au cours des instances dans lesquelles nous siégeons, notamment par un avis en CHSCTD pour lequel nous n'avons jamais eu de réponse.

Il y a maintenant mais aussi l'année prochaine, quand va-t-on pouvoir enfin travailler normalement, sereinement dans ces établissements ? Il y va de l'intérêt de nos collègues mais aussi des élèves !

Les dégâts faits sur nos collègues, notamment les plus jeunes, sont importants et nous alarment quant à leur santé, d'où nos alertes régulières.

Mme Kieffer nous répond que l'on peut modifier les règles du mouvement pour que les plus gros barèmes, donc les plus expérimentés, prennent ces postes spécifiques... Qu'on ne peut pas reprocher à l'administration d'y nommer les derniers petits barèmes restants...

Nous lui répondons que des équipes stables depuis des années, ayant les spécialisations voulues, ont quitté massivement ces postes ces dernières années. Pour se préserver, ils n'ont eu d'autre choix que de quitter ces établissements et on y a nommé des jeunes collègues non spécialisés ! Par ailleurs, il n'y a pas eu de départ en stage CAPASH depuis des années dans le département.

Pour l'EREA, M. Feillel nous dit que des choses se mettent en place (visites d'IPR ce jour) et qu'ils sont attentifs à la situation.

Mouvement 1^{er} degré :

Nous regrettons que la circulaire ait été publiée avant son officialisation en CAPD, comme c'était le cas les années précédentes.

Nous réitérons notre demande d'une 2nd phase de vœux, d'autant plus qu'il y a un décalage des opérations et que l'an dernier la phase d'ajustement a été très difficile. Une seconde phase simplifierait le travail de vos services, et clarifierait les opérations pour les collègues. Au niveau national, le Se-Unsa a demandé qu'une deuxième phase de mouvement soit remise en place cette année. Le ministère a relayé cette demande aux Recteurs. 1/3 des départements remettrait en place une deuxième phase.

Postes particuliers : quid pour les entrants dans le département qui arriveront le 10 mars, la date limite de demande ayant été fixée au 20 février ?

La circulaire du mouvement n'a pas été vue en CAPD car Mme Kieffer n'était pas présente physiquement, n'avait pas la signature, ne voulait pas revenir sur le travail qui avait été réalisé, ne voulait pas changer la donne en cours d'exercice, voulait la continuité... Elle a donc délibérément choisi de reprendre le travail fait par son prédécesseur.

La demande de postes particuliers était à faire pour le 20 février, car l'objectif était d'avoir un nombre de candidatures suffisant pour aménager des commissions. En avril, mai, juin les IEN feront passer les examens à l'ESPE, ils ne seront donc que peu mobilisables pour des commissions autres. Cependant les courriers des personnels entrants seront pris en considération pour tous les postes et il sera toujours possible de mettre en place des commissions avec moins de personnes (les entrants) si besoin.

Pour la seconde phase de vœux, au niveau des Côtes d'Armor ce n'est pas d'actualité, le Recteur n'ayant reçu aucune directive du ministère.

Carte scolaire :

Nous regrettons que la ruralité de notre département n'ait pas été prise en compte par la répartition du Recteur. On retrouve cette problématique au niveau national, les moyens octroyés aux académies étant « cannibalisés » par les agglomérations en plein essor démographique au détriment des secteurs ruraux.

Quelles seront vos priorités ?

Votre prédécesseur avait choisi de ne pas fermer de postes à la rentrée, qu'en sera-t-il ?

Y aura-t-il un Groupe de Travail carte scolaire ?

Comment notre département pourra-t-il accueillir les moins de trois ans ? Comment seront-ils comptabilisés dans les effectifs ?

Votre prédécesseur s'était engagé à créer un poste supplémentaire de référent, maintiendrez-vous cette création ?

Rappel de la dotation : Nous avons 200 élèves en moins et 3 postes en moins annoncés.

Le nombre de remplaçants sera à abonder et ce sera ma priorité.

Il faudra équilibrer entre les endroits qui perdent des effectifs et ceux qui en gagnent, être le plus équitable possible, avec une constante : plus d'enfants dans l'Est du département et moins dans l'Ouest.

La ruralité est un problème dans notre département, on n'aura pas le temps de cartographier les zones à privilégier. On le fera pour 2015, pour travailler autrement, entre autre en ce qui concerne la scolarisation des enfants de moins de trois ans, avec les associations des maires ruraux, les syndicats...

Cette année pas de modifications concernant les moins de trois ans. Il faudra prendre le temps d'analyser ce qui existe, avec l'IEN maternelle, mais c'est trop court pour cette année. Le P/E est toujours favorable.

Nous avons alors précisé que nous avons de petites écoles qui ont des classes à effectifs réduits et très peu de grandes écoles, le P/E ne peut pas être le même que dans l'Ille et Vilaine.

Il y aura des fermetures à la rentrée si on a des baisses notables d'effectifs dans certaines écoles afin de pouvoir ouvrir une classe dans une école surchargée.

La nouvelle IA nous a confirmé vouloir maintenir des groupes de travail.

Pour le poste de référent, la première ouverture se fera après la quatrième fermeture.

Beaucoup de priorités sur l'ASH mais des moyens constants... Il faut équilibrer sur ce qu'on ouvre...

Situation des EVS / Cdisation des AVS :

Toute personne qui remplit les conditions se voit proposer la CDisation.

54 personnes ont été identifiées : le dossier est fait pour 13 d'entre elles, 29 sont éligibles jusqu'au 31/12/2014 et les autres après cette date.

Concernant les EVS c'est le Préfet de région qui donne ses directives.

CAPSH départs en formation ? Combien, quelles options ? Départs en formation de psychologue scolaire prévus ?

L'IA nous a indiqué qu'elle n'est pas en mesure de nous répondre, que le problème est d'ordre financier.

Une étude des besoins à terme est en cours par les services (y compris les besoins en psychologues scolaires). Mme Bizouarn est seule chargée de ce dossier dans le 22 alors qu'il y avait deux inspecteurs dans le 29.

Mme Kieffer rajoute que ce qui est investi là ne le sera pas ailleurs (coût de la formation).